

## Descriptif des Epreuves d'Exigences Préalables à l'Entrée en Formation

Pour pouvoir vous présenter aux épreuves de sélection, vous devez impérativement répondre à l'une des situations citées ci-dessous :

○ **Cas N°1** : Je justifie d'une expérience d'animateur.trice professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen de l'attestation ou des attestations figurant sur le dossier d'inscription et signée.s par le.les responsable.s.

○ **Cas N°2** : Je suis titulaire de l'une des qualifications suivantes et suis dispensée de justifier de l'expérience professionnelle ou non professionnelle indiquée en cas n° 1 :

- Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant.e Animateur.trice Technicien.ne (BAPAAT)
- Certificat de Qualification Professionnelle « Animateur.trice périscolaire » (CQP AP)
- Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.trice (BAFA) ;
- Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur.trice (BAFD) ;
- Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ;
- Baccalauréat professionnel agricole (toute option) ;
- Brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option) ;
- Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) (toute spécialité).

## Descriptif des Epreuves de Sélection :

- **Epreuve 1** : 1 entretien de motivation de 20 minutes
- **Epreuve 2** : 1 écrit de 2 heures qui consiste en une réflexion sur un sujet ayant trait au métier d'animateur socioculturel